



PRO.
SI.
MAR.

Association
pour la
protection du site
& de
l'environnement
de Sainte
Marguerite

5 bd de la République
44380 - PORNICHET

Pornichet, le 03 juin 2008

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
120, Avenue du Général de Gaulle
44380 PORNICHET

Objet : 1- Contentieux PLU : Prosimar – Qualité de Vie – APSVP / Pornichet
2- affichage des demandes de Permis de Construire

Monsieur le Maire,

Lors de notre courte entrevue avec M. J.-P. GOUT où nous avons évoqué la situation des permis de construire dans la période de révision du PLU, nous avons indiqué que nous maintenons notre recours auprès du Tribunal Administratif jusqu'au vote de cette révision, tout en souhaitant nous concerter avec vous.

1- Contentieux PLU

Le maintien de notre recours vise à freiner les velléités des promoteurs qui seraient enclins à profiter de la situation créée par le vote prématuré d'un PLU désavoué depuis par les électeurs : une annulation de ce PLU entraînerait la nullité des Permis de Construire délivrés non compatibles avec l'ancien POS, et exploitant les anomalies du PLU. En ce sens, le maintien de notre recours est un soutien pour vos projets.

Quelle a été notre surprise de recevoir un mémoire en défense de la ville de Pornichet, rédigé par l'avocat choisi par l'ancienne municipalité, justifiant les points du PLU que nous contestons, et que vous-même avez pris en considération. Il y a là une situation contradictoire qu'il nous paraît nécessaire de clarifier et que certains pourraient exploiter avec malveillance.

C'est pourquoi, avec notre vice-présidente Mme C. Fillion, je sollicite un rendez-vous pour nous concerter et ne pas subir le jeu des avocats.

2- Affichage des Permis de Construire

Depuis le 1^{er} octobre dernier s'applique la nouvelle réglementation relative aux demandes de travaux et permis de construire : la mairie n'affiche plus en extérieur la liste de ces demandes, et il en résulte une extrême difficulté, notamment pour les résidents secondaires qui constituent la moitié des Pornichétins, d'être informé en temps utile des projets de construction. Lors de la campagne électorale, nous vous avons interrogé sur l'intérêt de publier la liste de ces demandes : nous renouvelons expressément cette demande de publication dans la rubrique « services opérationnels /urbanisme » du site www.mairie-pornichet.fr, seul moyen pour les riverains de contrôler en temps utile.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à notre considération.

Alain DORÉ

Président